



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 27 février 2013**

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

12.002 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

20 – Affaires contractuelles

20.001 Appel d'offres public

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1130660001

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public de construction pour le projet de remplacement du revêtement de sol de la salle omnisports du Complexe sportif Claude-Robillard (95) au 1000 avenue Émile-Journault.

20.002 Appel d'offres public

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1131009001

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public de services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux visant la construction et la reconstruction de conduites d'égout et d'aqueduc, la reconstruction de trottoirs, la fourniture et la pose de bordures et de pavés divers de même que l'installation d'équipements d'éclairage là où requis, dans les rues Duke, de Nazareth et Wellington - Lots 5D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest / Approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

20.003 Contrat de construction

CE L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics ingénierie et aménagement urbain - 1123152024

Autoriser une dépense additionnelle de 16 141,21 \$ majorant le contrat octroyé à Pavages D'Amour Inc. en vertu de la résolution CE12 0549, de 113 238,88 \$ à 129 380,09 \$, taxes incluses, pour des travaux de prolongement d'aqueduc dans la Terrasse Pagé et pour l'installation d'une borne dédiée sur la montée de L'Église

20.004 Contrat de construction

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1125191007

Accorder un contrat à Terrassement Multi-Paysage inc. pour l'exécution des travaux de plantation des buttes 1, 2, 3 & 4 au parc-nature du Ruisseau-De Montigny. Dépense totale de 468 639,29 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 6434 - 9 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.005 Contrat de construction

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135892001

Accorder un contrat à la firme Gestion MC2 Inc. pour les travaux de remplacement de la station de mesure de la qualité d'air ambiant, situé au 90A Hervé-St-Martin, à Dorval. - Autoriser une dépense totale de 78 598,91 \$ taxes et contingences incluses. - Appel d'offres sur invitation no 13750 – 4 soumissionnaires, un seul conforme

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.006 Immeuble - Location

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124069011

Approuver le renouvellement du bail, par lequel la Ville loue du Centre de la santé et des services sociaux Jeanne-Mance, pour une période de 12 mois à compter du 1er janvier 2013, un local situé au 90, rue de la Gauchetière Est pour des fins communautaires, moyennant un loyer annuel de 50 054,06 \$ taxes incluses

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.007 Immeuble - Servitude

CE Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1120212097

Approuver l'acte de modification de l'assiette de la servitude d'aqueduc et d'égout existante en faveur de la Ville, afin de régulariser la situation d'empiètement de l'escalier avant du bâtiment sis au 3490, rue Broadway (lot 1 552 449), dans l'arrondissement de Lachine

20.008 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1134504002

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$, à même le budget de fonctionnement, à Robotique FIRST Québec pour la réalisation du Festival de robotique FIRST Québec, du 14 au 16 mars 2013, au Stade Uniprix, et approuver un projet de protocole à cet effet

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1130695001

Approuver le mémoire et la résolution de la Ville de Montréal sur le projet de règlement annoncé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) relativement à la gestion des matières résiduelles : « Règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles »

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Police , Direction des opérations - Service aux citoyens - 1124698001

Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers sise à l'intersection de la 90^e Avenue et de la rue Angus à l'intersection des rues Centrale et Centrale dans l'arrondissement LaSalle - poste de quartier 13

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction - 1133710001

Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à aliéner les actifs immobiliers acquis et à acquérir dans le cadre de son programme Accès Condos et à signer tout document et acte de vente requis pour les transactions

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

30.004 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1134310001

Autoriser le déplacement de M. Alain Tassé, membre du comité exécutif, du 6 au 17 mars 2013, afin de se joindre à une délégation économique de Montréal dans le cadre du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM), à Cannes (France), et de participer à un événement de la Délégation générale du Québec à Paris (France). Montant estimé : 4 071,89 \$ (mission officielle 10 au 16 mars inclusivement)

30.005 Recours judiciaires et règlement de litiges

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles - 1135123002

Autoriser le règlement hors Cour au montant de 240 000 \$ en capital, intérêts et frais du recours en dommages-intérêts intenté par Aviva, compagnie d'assurance du Canada contre la Ville de Montréal

30.006 Recours judiciaires et règlement de litiges

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles - 1135123001

Autoriser le règlement hors Cour au montant de 300 000 \$ en capital, intérêts et frais du recours en dommages-intérêts intenté par Allstate du Canada, compagnie d'assurance et Filippo Tomasino contre la Ville de Montréal

30.007 Recours judiciaires et règlement de litiges

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles - 1130326002

Payer la somme de 92 754,95 \$ en capital plus les intérêts et l'indemnité additionnelle, à compter du 17 juin 2008, à monsieur Karim Mesri à la suite du jugement rendu le 1er février 2013 ainsi que les dépens au montant de 2 370,66 \$

30.008 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1120604002

Approuver le projet de Plan de développement de Montréal modifié à la suite de la démarche de contribution publique et mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour la tenue d'une consultation publique

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Adoption

CE Affaires juridiques et évaluation foncière . Direction des affaires civiles - 1134235001

Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

50 – Ressources humaines

50.001 Nomination

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1132418001

Autoriser des promotions de cadres policiers, à compter de la date d'affectation en fonction supérieure

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131041004

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 11 février au 15 février 2013

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 27 février 2013**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.003 Contrat de construction

CE L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics ingénierie et aménagement urbain - 1123152024

Autoriser une dépense additionnelle de 16 141,21 \$ majorant le contrat octroyé à Pavages D'Amour Inc. en vertu de la résolution CE12 0549, de 113 238,88 \$ à 129 380,09 \$, taxes incluses, pour des travaux de prolongement d'aqueduc dans la Terrasse Pagé et pour l'installation d'une borne dédiée sur la montée de L'Église

20.004 Contrat de construction

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1125191007

Accorder un contrat à Terrassement Multi-Paysage inc. pour l'exécution des travaux de plantation des buttes 1, 2, 3 & 4 au parc-nature du Ruisseau-De Montigny. Dépense totale de 468 639,29 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 6434 - 9 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.005 Contrat de construction

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135892001

Accorder un contrat à la firme Gestion MC2 Inc. pour les travaux de remplacement de la station de mesure de la qualité d'air ambiant, situé au 90A Hervé-St-Martin, à Dorval. - Autoriser une dépense totale de 78 598,91 \$ taxes et contingences incluses. - Appel d'offres sur invitation no 13750 – 4 soumissionnaires, un seul conforme

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.006 Immeuble - Location

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124069011

Approuver le renouvellement du bail, par lequel la Ville loue du Centre de la santé et des services sociaux Jeanne-Mance, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2013, un local situé au 90, rue de la Gauchetière Est pour des fins communautaires, moyennant un loyer annuel de 50 054,06 \$ taxes incluses

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.007 Immeuble - Servitude

CE Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1120212097

Approuver l'acte de modification de l'assiette de la servitude d'aqueduc et d'égout existante en faveur de la Ville, afin de régulariser la situation d'empiètement de l'escalier avant du bâtiment sis au 3490, rue Broadway (lot 1 552 449), dans l'arrondissement de Lachine

20.008 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1134504002

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$, à même le budget de fonctionnement, à Robotique FIRST Québec pour la réalisation du Festival de robotique FIRST Québec, du 14 au 16 mars 2013, au Stade Uniprix, et approuver un projet de protocole à cet effet

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Police , Direction des opérations - Service aux citoyens - 1124698001

Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers sise à l'intersection de la 90^e Avenue et de la rue Angus à l'intersection des rues Centrale et Centrale dans l'arrondissement LaSalle - poste de quartier 13

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction - 1133710001

Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à aliéner les actifs immobiliers acquis et à acquérir dans le cadre de son programme Accès Condos et à signer tout document et acte de vente requis pour les transactions

30.004 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1134310001

Autoriser le déplacement de M. Alain Tassé, membre du comité exécutif, du 6 au 17 mars 2013, afin de se joindre à une délégation économique de Montréal dans le cadre du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM), à Cannes (France), et de participer à un événement de la Délégation générale du Québec à Paris (France). Montant estimé : 4 071,89 \$ (mission officielle 10 au 16 mars inclusivement).

30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Adoption

CE *Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles* - 1134235001

Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131041004

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 11 février au 15 février 2013

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 21
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 1

CE : 12.001

2013/02/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002

2013/02/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001

2013/02/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002

2013/02/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1123152024

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	-
Objet :	De recommander au Comité Exécutif d'autoriser une dépense additionnelle de 16 141,21\$ majorant le contrat octroyé à Pavages D'Amour Inc. en vertu de la résolution CE12 0549, de 113 238,88\$ à 129 380,09\$ taxes incluses.

Il est recommandé au Comité Exécutif :

1. d'accorder à Pavages D'Amour Inc. une dépense additionnelle de 16 141,21\$ pour l'installation de la borne dédiée située à L'Île-Bizard majorant ainsi le contrat octroyé en vertu de la résolution CE12 0549, de 113 238,88\$ à 129 380,09\$, toutes taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André BRIDEAU **Le** 2013-01-29 16:24

Signataire :

André BRIDEAU

Directeur
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics et de l'ingénierie

Dossier # :1123152024

IDENTIFICATION**Dossier # :1123152024**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	-
Objet :	De recommander au Comité Exécutif d'autoriser une dépense additionnelle de 16 141,21\$ majorant le contrat octroyé à Pavages D'Amour Inc. en vertu de la résolution CE12 0549, de 113 238,88 \$ à 129 380,09\$ taxes incluses.

CONTENU**CONTEXTE**

Les travaux d'installation d'une borne dédiée fournie par la Ville et financés par la DGSRE ont débuté le 9 mai 2012. Certaines problématiques sont survenues lors des travaux le 9 mai, notamment des imprécisions sur les plans ont mené au branchement de la borne dédiée à la conduite d'eau usée plutôt que celle d'eau potable.

La nature des conduites trouvées après excavations ne reflétaient pas les informations indiquées sur les plans, tous les éléments portaient à croire que la conduite en PVC 300 mm de couleur bleue était une conduite d'aqueduc.

Le raccordement a donc été effectué sur cette conduite qui, malencontreusement, était une conduite de refoulement sanitaire.

Les travaux ont donc été interrompus pendant 6 mois, le temps de trouver une solution avec les différents intervenants liés au dossier et ainsi, de remédier à la situation.

La présente dépense additionnelle se rapporte uniquement au dossier d'installation de la borne dédiée sur la montée de L'Église.

La somme de 5% prévue en travaux contingents pour ce dossier, représentant un montant de 500,50\$, n'a pas été utilisée et est encore disponible.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE12 0549 - Accorder un contrat à Pavages D'Amour Inc. pour des travaux de prolongement d'aqueduc dans la Terrasse Pagé et pour l'installation d'une borne dédiée sur la montée de L'Église, arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, pour une somme maximale de 113 238,88\$ taxes incluses - Appel d'offres #2012-001 - 11 soumissionnaires. L'installation de cette borne dédiée fait partie d'un engagement pris dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendies 2009 - 2013 adopté pour améliorer le bilan des pertes humaines et économiques par le conseil d'agglomération de Montréal le 18 décembre 2008, par la résolution CG08 0657.

DESCRIPTION

Plusieurs échanges ont eu lieu entre les divers intervenants (arrondissement, entrepreneur, ingénieur conseil, DGSRE et SIM).
Des directives de changements ont été présentées à l'arrondissement, le tout représentant un montant d'environ 15 000\$.

- 1) Directive de changement No 1 (coûts associés à la première intervention du 9 mai) : 5 231,26\$
 - 2) Directive de changement No 2 : 8 807,63\$
- Total: 14 038,89\$ plus les taxes applicables
Pièces jointes en annexe.

Les travaux ont finalement repris le 6 décembre dernier et sont complétés.

JUSTIFICATION

L'installation de cette borne dédiée fait partie d'un engagement pris dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendies dont le mandat a été confié à la DGSRE.

Il ne manquait que l'installation de cette borne pour compléter les actions applicables aux besoins spécifiques de protection incendie dans l'ouest de l'Île ; actions qui ont été simplifiées et restreintes à l'installation de 11 bornes d'incendies dédiées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense supplémentaire de 16 141,21 \$, taxes incluses, à Pavages D'Amour Inc., est pour l'exécution des travaux complémentaires sur la montée de L'Église suite aux directives de changements qui ont mené au branchement de la borne dédiée à la conduite d'eau usée plutôt que celle d'eau potable.

La dépense de 16 141,21 \$ taxes incluses soit un coût net de 15 439,27 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale est prévue au PTI 2013-2015 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau locale.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

En milliers \$	DGSRE
Investissements nets	15
Païement comptant par la réserve de l'eau :	15
Emprunt net:	0

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de l'eau visant des infrastructures performantes. Ils font partie intégrante des interventions qui contribuent à améliorer la durabilité des infrastructures collectives, le niveau du service de l'eau rendu aux usagers et la qualité de vie des citoyens concernés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tel que mentionné, l'installation de cette borne dédiée fait partie d'un engagement pris dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendies 2009 - 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement (Louise FRÉCHETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mélanie BRISSON)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève LAVALLÉE

Chef de section

Tél : 514 620-7758

Télécop. : 514 620-7565

ENDOSSÉ PAR

Geneviève LAVALLÉE

Chef de section

Tél : 514-620-7758

Télécop. : 514 620-7565

Date d'endos. : 2012-12-18

Dossier # :1123152024



Dossier # : 1125191007

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Terrassement Multi-Paysage inc. pour l'exécution des travaux de plantation des buttes 1, 2, 3 & 4 au parc-nature du Ruisseau-De Montigny. Dépense totale de 468 639,29 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 6434 (9 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 468 639,29 \$, taxes incluses, pour des travaux de plantation des buttes 1, 2, 3 & 4 au parc-nature du Ruisseau-De Montigny, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Terrassement Multi-Paysage inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 368 611,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 6434;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Mario CICIOLI **Le** 2013-02-13 08:40

Signataire : Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

Dossier # :1125191007

IDENTIFICATION

Dossier # :1125191007

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Terrassement Multi-Paysage inc. pour l'exécution des travaux de plantation des buttes 1, 2, 3 & 4 au parc-nature du Ruisseau-De Montigny. Dépense totale de 468 639,29 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 6434 (9 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de prolongement de l'autoroute 25 ont débuté en 2008 suite à une décision du gouvernement du Québec. Au cours de la même année, la Direction des grands parcs et du verdissement a négocié avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) et Kiewit-Parsons, partenaire du MTQ dans la réalisation de l'autoroute pour que le projet puisse contribuer à la mise en valeur du parc-nature du Ruisseau-De Montigny et à la consolidation de l'écoterritoire, tout en limitant les contraintes et les impacts associés au projet autoroutier. L'entente conclue avec Kiewit-Parsons a permis la réalisation de six buttes, à partir de la terre excavée lors de la construction de l'autoroute. Ces buttes, complétées au printemps 2011, forment un écran visuel et sonore pour les résidents et les usagers du parc. Pour assurer la stabilisation des sols en place, éviter l'érosion et s'assurer de la qualité de la couverture végétale, des ensemencements ont été réalisés sur les buttes en 2010 et 2011. Ces ensemencements ont permis de préparer les sols en vue de la renaturalisation des buttes. Des travaux de plantation ont été réalisés sur les buttes 5 & 6 et maintenant, les buttes 1, 2, 3 et 4 sont prêtes pour recevoir les plantations.

Étapes déjà autorisées en vue de la naturalisation des buttes 1 à 6

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées :			
• Plantation butte 1 côté résidentiel	99 950,81 \$	2008	2009
• Ensemencement des buttes 3, 4, 5 et 6	214 222,53 \$	mai 2010	octobre 2011
• Adoption du plan concept		2011	2011
• Ensemencement des buttes 1 &	157 127,97 \$	juin 2011	juin 2012

2			
Étapes en cours de réalisation :	121 430,27 \$	mai 2012	mai 2013
• Plantation des buttes 5 & 6			

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
• Plantation des buttes 1, 2, 3 & 4	mai 2013	mai 2015

L'appel d'offres a été lancé le 19 novembre 2012 et s'est terminé 17 jours plus tard, soit le 5 décembre 2012. Les soumissions ont été ouvertes le 5 décembre 2012 à 14 heures. Les clauses administratives incluses au cahier des charges indiquent que les soumissions sont valides pour 120 jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions sont donc valables jusqu'au 4 avril 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DG12 5191001 - 13 avril 2012 - 1. d'autoriser une dépense de 121 430,27 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de plantation aux buttes 5 et 6 au parc-nature du Ruisseau-De Montigny, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ; 2. d'accorder à Aménagements Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 93 393,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6324 ;

CE11 0755 - 25 mai 2011 - Accorder aux Entreprises Daniel Robert inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux d'ensemencement et de drainage des buttes 1 et 2 au parc-nature du Ruisseau-De Montigny au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 148 013,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6282. Autoriser une dépense de 148 013,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6282.

CE09 1864 - 21 octobre 2009 - Octroyer un contrat à PNG Projets d'aménagements inc. au montant de 196 788,53 \$, pour l'exécution des travaux d'ensemencement des buttes 3, 4 et 6 dans le parc-nature du Ruisseau-De Montigny, soumission no 6240 (2 soumissions). Autoriser une dépense de 214 222,53 \$ incluant les dépenses incidentes.

CE08 1097 - 11 juin 2008 - Approuver un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Kiewit-Parsons, un partenariat pour la mise en valeur du parc-nature des abords du Ruisseau-De Montigny.

CM06 0432 - 19 juin 2006 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Gestion Demal inc., aux fins de l'écoterritoire de la coulée verte du Ruisseau-De Montigny, un terrain situé à Rivière-des-Prairies, à l'angle sud-ouest de l'emprise de l'autoroute 25 et du boulevard Maurice-Duplessis, formé du lot 2 898 230 du cadastre du Québec.

DESCRIPTION

Les buttes 1,2, 3 et 4 sont situées à l'ouest de l'autoroute 25 et créent un écran entre l'autoroute 25 et le Ruisseau-De Montigny. Pour permettre la renaturalisation des buttes, il est nécessaire de procéder aux travaux de plantation. Les travaux incluent la plantation d'arbres et d'arbustes indigènes de divers petits calibres, ainsi que l'arrosage et la protection des plants, le ré-ensemencement partiel de la zone des travaux, et l'entretien pour la prévention de l'établissement de plantes nuisibles.

Le bordereau de soumission comporte des contingences de l'ordre 10 % du montant des travaux.

Les incidences pour ce projet sont de 100 028,25 \$ (taxes incluses), ce qui représente 27 % du montant du contrat accordé à l'entrepreneur. Les incidences sont réparties dans les catégories suivantes : travaux horticoles, aménagement et communications. Dans les travaux horticoles, on retrouve l'achat de végétaux à la pépinière de la Ville. Cet achat représente 70 % du montant des incidences.

Le processus suivi en est un d'appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs rencontrant les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. Un total de 13 entrepreneurs ont pris le cahier des charges. De ce nombre, neuf entrepreneurs ont remis une soumission. Les preneurs de cahier des charges sont :

- 1 - Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Q inc.)
- 2 - LV Construction
- 3 - PNG Projets d'Aménagements inc.
- 4 - Construction Piravic inc.
- 5 - Les Entreprises Daniel Robert inc.
- 6 - Entreprises Vannicola (1997) inc.
- 7 - Paysagiste S. Forget inc.
- 8 - Les Terrassements Multi-Paysages inc.
- 9 - Aménagement Côté Jardin inc.
- 10 - Les Entreprises Ventec inc.
- 11 - Entreprises C.Dubois (9014-8693 Québec inc.)
- 12 - Tro-chaines inc.
- 13 - Les Excavations DDC (2632-2990 Québec inc.)

JUSTIFICATION

Il est important de procéder aux plantations dès maintenant en prévision de l'avenir et des années de croissance nécessaires pour atteindre une canopée développée et un aspect naturel du milieu.

Neuf (69 %) des preneurs de cahier des charges ont déposé une soumission et quatre (31 %) n'ont pas déposé de soumission. Parmi les preneurs de cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, trois semblent réaliser majoritairement des projets d'envergure différente.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Les Terrassements Multi-Paysage inc.	335 100,95 \$	33 510,09 \$	368 611,04 \$
LV Construction	404 438,13 \$	40 443,81 \$	444 881,94 \$
Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Q Inc.)	411 604,75 \$	41 160,47 \$	452 765,22 \$
Paysagiste S. Forget inc.	450 802,03 \$	45 080,20 \$	495 882,23 \$
Les Entreprises Daniel Robert inc.	573 802,28 \$	57 380,24 \$	631 182,52 \$
Les Entreprises Ventec inc.	702 059,20 \$	70 205,92 \$	772 265,11 \$
Les Excavations DDC (2632-2990 Québec inc.)	830 901,33 \$	83 090,13 \$	913 991,46 \$
PNG Projet d'aménagement incé	924 402,05 \$	92 440,20 \$	1 016 842,25 \$
Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.)	1 189 051,10 \$	118 905,11 \$	1 307 956,21 \$
Dernière estimation réalisée	641 921,52 \$	64 192,15 \$	706 113,67 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			711 597,55 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			93 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			939 345,17 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	255 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 337 502,63 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>(la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	- 48 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	76 270,90 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	21 %

L'estimation de la Ville a été réalisée en utilisant la moyenne des prix des soumissionnaires pour le contrat 6324 « plantation des buttes 5 & 6 » au parc-nature du Ruisseau-De Montigny, octroyé le 13 avril 2012. Pour certains items du bordereau, le professionnel a légèrement ajusté à la hausse la moyenne des coûts pour répondre aux demandes particulières du présent cahier des charges.

L'écart entre le plus bas et le plus haut soumissionnaire est de 255 % et la différence entre le plus bas et l'estimation réalisée par la Ville est de -48 %. Cependant, la moyenne des soumissionnaires reflète l'estimation faite par la Ville. Les différences de prix entre les soumissionnaires sont réparties sur la totalité des items du bordereau et non pas spécifique à quelques items.

Il est impossible pour nous d'évaluer la raison des écarts tant entre l'estimation de la Ville et le plus bas soumissionnaire qu'entre le plus haut et le plus bas. Les ressources, telles la main d'œuvre ou l'équipement dont disposent les entrepreneurs peuvent avoir une influence importante sur le prix des soumissions. Il est possible que les entrepreneurs aient une interprétation différente de la complexité du site et des travaux à réaliser. La non-familiarité avec le cahier des charges de la Ville peut également être un facteur pour les nouveaux soumissionnaires. Les termes inscrits au cahier des charges décrivent bien les travaux à faire et l'entrepreneur sera tenu de les réaliser tel que décrit. Les travaux devront être réalisés à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire établie.

Les délais de plantation inscrits au cahier des charges ne pourront être respectés si le contrat est octroyé après le 4 avril 2013. Ceci aura pour conséquence le report des travaux à l'automne ainsi que le rejet des présentes soumissions et un retour en appel d'offres. Les plants à racines nues fournis par la pépinière municipale ont été arrachés à l'automne 2012 dans l'optique d'une plantation au printemps 2013. Si les travaux de plantation sont reportés, la pépinière devra repoter les plants pour assurer leur survie jusqu'à l'automne. Cette tâche représente un travail supplémentaire par les équipes de la Ville. Les plants ainsi repotés (48 %) auront donc un format de plantation différent de ce qui est inscrit dans l'appel d'offres. Des pertes peuvent aussi être notées dues au repotage, ce qui modifiera également les quantités à fournir par l'entrepreneur. Tous les plants auront également une saison de croissance supplémentaire, ce qui changera possiblement leur calibre. Dans les cas d'une plantation automnale, les pourcentages de pertes dues au choc de transplantation sont plus élevés que lors d'une plantation printanière.

Une vérification a été faite lors de l'ouverture des soumissions et l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licences restreintes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement proviendra du projet 77007- Programme de protection, d'acquisition,

d'aménagement et de maintien de milieux naturels du Service des finances pour un virement au projet Investi 32305- Programme d'aménagement d'espaces naturels d'envergure, Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie. Le coût du contrat incluant les contingences et les taxes avant ristourne est de 368 611,04 \$ auquel s'ajoutent des frais incidents pour un montant incluant les taxes avant ristourne de 100 028,25 \$. La dépense totale est donc de 468 639,29, taxes incluses \$.

Pour les imputations comptables se référer à l'intervention financière du présent dossier.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne des travaux dans le parc-nature du Ruisseau-De Montigny qui est de compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier vise à améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts. La plantation des buttes 1, 2, 3 et 4 permettra un ajout de plus de 5 000 arbres et arbustes aux 1 723 déjà plantés lors des travaux de plantation des buttes 5 & 6.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de plantation de cette envergure requièrent une coordination soigneuse entre les divers intervenants (entrepreneur, pépinière Ville, etc.) pour s'assurer que tous les travaux soient réalisés dans les temps prescrits, et ce, avant la mi-juin. Le printemps est également sujet à des terrains détrempés, ce qui pourrait limiter l'accès de la machinerie sur le site dû à la nature des sols en place et aux fortes pentes.

La réalisation des travaux sur la butte 2 occasionnera des impacts mineurs pour les utilisateurs du parc-nature. Pour la sécurité des utilisateurs, lors de la présence de machinerie sur le sentier, celui-ci sera fermé temporairement. Des enseignes indiquant la fermeture seront postées aux divers points d'accès.

Les délais de plantation inscrits au cahier des charges ne pourront être respectés si le contrat est octroyé après le 4 avril 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : mai 2013

Fin des travaux : juin 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses de la déclaration des liens d'affaires et les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont fait partie des documents lors de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les politiques et les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
 - Politique d'approvisionnement
 - Encadrement - Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats
 - Encadrement - Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction
 - Procédures - Transmission des demandes de publication des appels d'offres dans les journaux
-

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Marie DAGENAI)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie LAFOREST

Architecte paysagiste

Tél : 514-868-1158

Télécop. : 514-872-1416

ENDOSSÉ PAR

Michel DEVOY

Chef de Division

Tél : 514 872-1472

Télécop. : 514 872-1416

Date d'endos. : 2013-01-30

Dossier # :1125191007



Dossier # : 1135892001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Gestion MC2 Inc. pour les travaux de remplacement de la station de mesure de la qualité d'air ambiant, situé au 90A Hervé St-Martin, à Dorval. - Autoriser une dépense totale de 78 598,91 \$ taxes et contingences incluses. - Appel d'offres sur invitation no 13750 - 4 soumissionnaires, un seul conforme.

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Les Entreprises Gestion MC2 Inc., le contrat pour les travaux de remplacement de la station de mesure de la qualité d'air ambiant, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 78 598,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13750;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marie-Josée BONIN **Le** 2013-02-19 09:38

Signataire :

Marie-Josée BONIN

Chef de division
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1135892001

IDENTIFICATION

Dossier # :1135892001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Gestion MC2 Inc. pour les travaux de remplacement de la station de mesure de la qualité d'air ambiant, situé au 90A Hervé St-Martin, à Dorval. - Autoriser une dépense totale de 78 598,91 \$ taxes et contingences incluses. - Appel d'offres sur invitation no 13750 - 4 soumissionnaires, un seul conforme.

CONTENU

CONTEXTE

La station 66, située au 90A Hervé St-Martin à Dorval, a été construite dans les années 1980. Elle est l'une des quatorze (14) stations d'échantillonnages et de mesure de la qualité d'air ambiant répartie sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Ce bâtiment de 8 pieds par 12 pieds, est une construction principalement de bois et de bardeaux d'asphalte. Au courant des dernières années, il a subi plusieurs interventions d'entretien afin de rallonger sa durée de vie. Aujourd'hui, la station est devenue désuète, non conforme, et surtout non sécuritaire pour les travailleurs qui doivent relever les échantillons à l'intérieur de cette station.

Le remplacement de la station 66 est devenu une priorité afin de veiller sur la sécurité des travailleurs et aussi sur les biens et matériels de la Ville.

Un appel d'offres sur invitation a été lancé le 12 novembre 2012. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 novembre 2012, soit pour une période de treize (13) jours calendrier.

Un addenda a été émis le 21 novembre 2012 dans lequel des corrections furent apportées aux plans et devis de la station de mesure d'air ambiant. Les modifications consistent en l'élimination de la plaque de métal au-dessus de la grille protectrice pour échelle, agrandir la grille de 8" en hauteur et modifier les plaques d'ancrage. Ces modifications ont été apportées suite à des améliorations qui ont été faites aux constructions existantes identiques et recommandées par le Ministère de l'environnement.

Il n'a pas été jugé nécessaire d'effectuer des visites de soumissionnaires. Des photos de la station existante ont été fournies dans les documents d'appel d'offres. Les soumissionnaires

ont eu une accessibilité publique du site et peuvent en tout temps constater visuellement l'étendue des travaux.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours, soit jusqu'au 22 mars 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

5 octobre 2012 - Contrat gré à gré numéro 13805 - 1 soumissionnaire - D'approuver un projet de convention par lequel la firme Luc Laperrière Architecte s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de la nouvelle station de mesure de la qualité d'air ambiant pour une somme maximale de 10 485,72 \$.

DESCRIPTION

Pour cet appel d'offres les huit (8) entrepreneurs suivants ont été invités:

- Gestion MC2 Inc.
- Roland Grenier construction Ltée
- Procova Inc.
- Norgereq Ltée
- Gaston Champoux (1973) Inc.
- Éric Caron Inc.
- Rénovation R.A.M Inc.
- Groupe C.&G. Beaulieu Inc.

Quatre (4) n'ont pas déposé de soumission soit, parce que leur agenda professionnel n'avait plus aucune disponibilité, soit, après analyse des documents d'appel d'offres, que la nature des travaux ne correspondait pas à leur expertise ou spécialité, soit que la nature même des travaux ne les intéressait pas.

La Ville a demandé aux soumissionnaires d'inclure dans les travaux la déconstruction sélective de la station existante, la préparation du terrain avant l'installation des pieux avec une solution pour favoriser l'écoulement des eaux et enfin, la préfabrication en atelier du bâtiment servant de station de mesure d'air ambiant selon les plans et devis émis par l'architecte.

Il y a eu quatre (4) preneurs du cahier des charges, ces mêmes quatre (4) ont déposés leur soumissions, trois (3) sont non conformes, Roland Grenier Construction Ltée, Procova Inc. et Norgerec Ltée qui ont indiqué au bordereau de soumission une somme supérieure à 100 000 \$. Selon la Loi des cités et villes, à l'article 573.1, un appel d'offres sur invitation est conforme lorsque la dépense est d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$, cela rend donc les soumissions de ces derniers non conformes.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la firme Gestion MC2 Inc. pour les travaux de remplacement de la station de mesure de la qualité d'air ambiant à Dorval conformes aux plans et devis émis.

JUSTIFICATION

Des quatre (4) soumissions reçues, une (1) seule conforme.

Firme soumissionnaire	Prix (\$)	Contingences (\$)	Total
Gestion MC2 Inc.	68 346,88 \$	10 252,03 \$	78 598,91 \$
Estimation des professionnels	59 540,96 \$	8 931,14 \$	68 472,10 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)			10 126,81 \$

(la plus basse - estimation des professionnels)	14,79 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - estimation des professionnels) / estimation x 100	

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur à l'estimation des professionnels qui est de 68 472,10 \$. Cette différence correspond à 10 126,81 \$ (incluant les contingences et les taxes). L'estimation a été basée sur des travaux similaires au cours des deux dernières années, incluant l'indexation pour l'inflation.

En effet, le Ministère de l'Environnement a déjà fait construire des stations semblables à celle-ci. Lors d'échanges d'informations avec ce dernier, le coût réel de construction des stations nous a été divulgué. Notre budget a donc été basé sur ces informations.

Le coût unitaire des stations commandées par le Ministère de l'Environnement était de beaucoup inférieur à notre commande car leur appel d'offres visait dix neuf (19) stations de mesure de la qualité de l'air.

L'analyse des soumissions faites par la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) démontre que Gestion MC2 Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. La Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) recommande l'octroi du contrat à cette firme.

Par ailleurs, l'adjudicataire recommandé au présent contrat ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 78 598,91 \$ incluant les contingences et les taxes; il est détaillé en pièces jointes dans le formulaire de soumission. Les coûts des travaux sont prévus au budget de fonctionnement de la Direction de l'environnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La directive de gestion des déchets de construction de la Ville de Montréal sera appliquée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder au remplacement de la station de mesure de la qualité de l'air, car le bâtiment a atteint la fin de sa durée de vie utile, en effet l'intégrité structurelle du bâtiment pourrait causer un danger aux utilisateurs. Il est donc préférable que les travaux se réalisent au printemps 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 13750 - Mandat : 16966-1-002

Octroi du contrat au CE	Février 2013
Réalisation des travaux	Mars 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres sur invitation et le présent dossier respectent la politique de gestion contractuelle. Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses au cahier des charges.

Le présent dossier respecte les encadrements suivants : « Confidentialité des estimations des contrats » et « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Damien LE HENANFF)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Lina ALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie ORTEGA

GEST.IMMOB.

Tél : 514-872-6963

Télécop. : 514-280-3597

Danielle Lavigne, chef de section
Section administration immobilière
- agglomération
Tél.: 514 872-7977

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division

Tél : 514 872-3957

Télécop. : 514 280-3597

Date d'endos. : 2013-02-08

Dossier # :1135892001



Dossier # : 1124069011

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement du bail, par lequel la Ville loue du Centre de la santé et des services sociaux Jeanne-Mance, pour une période de 12 mois à compter du 1er janvier 2013, un local situé au 90, rue de la Gauchetière Est pour des fins communautaires, moyennant un loyer annuel de 50 054,06 \$ taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue du Centre de la santé et des services sociaux Jeanne-Mance, pour une période d'un an, à compter du 1er janvier 2013, un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 90, rue de la Gauchetière Est, d'une superficie d'environ 567,46 mètres carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer annuel de 50 054,06 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement du bail;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-02-13 13:54

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1124069011

IDENTIFICATION

Dossier # :1124069011

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement du bail, par lequel la Ville loue du Centre de la santé et des services sociaux Jeanne-Mance, pour une période de 12 mois à compter du 1er janvier 2013, un local situé au 90, rue de la Gauchetière Est pour des fins communautaires, moyennant un loyer annuel de 50 054,06 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} octobre 2003, la Ville loue du Centre de la santé et des services sociaux Jeanne-Mance (CSSS) des locaux dans l'immeuble situé au 90, rue de la Gauchetière Est. Ces locaux sont utilisés pour des besoins communautaires. Au total une superficie approximative de 1 525 m² était occupée par trois organismes : la Mission Old Brewery (OBM) pour des fins d'entreposage, Mise au jeu Montréal, animation théâtrale et dynamique de groupe (MAJ) pour des besoins administratifs et par le Projet autochtone du Québec (PAQ) qui utilise des espaces dans le but d'exploiter un service d'hébergement pour des personnes autochtones marginalisées.

En mars 2011, l'immeuble étant en mauvais état, le CSSS a informé la Ville que l'entente de location ne pourrait être prolongée et que tous les organismes hébergés au 90, rue de la Gauchetière Est devraient mettre fin à leurs occupations au plus tard le 30 septembre 2011. Par conséquent, le 1^{er} septembre 2011, MAJ a déménagé ses activités dans un autre local et le 1^{er} décembre dernier, OBM a relocalisé son entrepôt au 906, boulevard Saint-Laurent. Après plusieurs démarches infructueuses afin de relocalisation l'organisme PAQ, le CSSS a accepté de prolonger pour une période additionnelle de six mois, à compter du 1^{er} juillet 2012, l'occupation de l'organisme dans le but d'assurer la continuité des services d'hébergement jusqu'à la fin de cette année. Par conséquent, afin de permettre l'occupation du PAQ, le CSSS a effectué des travaux temporaires.

De plus, le 1^{er} septembre dernier, la Ville a conclu une entente de location afin de permettre au PAQ d'occuper l'ancien local d'OBM. En effet, cet espace a été loué afin de séparer les casiers du reste du dortoir. De cette façon, le PAQ bénéficie d'espaces supplémentaires pour l'exploitation d'un service d'hébergement pour des personnes autochtones marginalisées.

Le présent sommaire vise à regrouper sous un même contrat de location les deux espaces locatifs pour une durée additionnelle de 12 mois, d'une superficie totale de 567,46 mètres carrés. La DSTI n'a pas été en mesure de présenter un sommaire décisionnel auprès des autorités compétentes dans les délais prescrits puisque la DSTI a reçu le mandat de la Direction de la diversité sociale (DDS) de conclure une entente de location pour ces espaces qu'à la fin du mois de novembre 2012.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DB124069004 – 12 octobre 2012 - Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue du CSSS, pour une durée de quatre mois, à compter du 1er septembre 2012, des locaux situés au 90, rue de la Gauchetière Est, à titre gratuit.

DB124069002 – 13 juin 2012 - Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue du CSSS, pour une durée de six mois, à compter du 1er juillet 2012, des locaux situés au 90, rue de la Gauchetière Est, moyennant un loyer total de 20 020,08 \$.

DB114069005 – 21 novembre 2011 - Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue du CSSS, pour une durée de neuf mois, à compter du 1er octobre 2011, des locaux situés au 90, rue de la Gauchetière Est, moyennant un loyer total de 40 625,07 \$.

CE11 0423 – 31 mars 2011 - Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue du CSSS, pour une durée de six mois, à compter du 1er avril 2011, des locaux situés au 90, rue de la Gauchetière Est, moyennant un loyer total de 57 427,98 \$.

CE10 1280 - 2 septembre 2010 - Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue du Centre CSSS, pour une durée de six mois, à compter du 1^{er} octobre 2010, des locaux situés au 90, rue de la Gauchetière Est, moyennant un loyer total de 56 301,96 \$.

CG09 0220 - 18 juin 2009 - Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue du CSSS, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} octobre 2009, des locaux situés au 90, rue de la Gauchetière Est, moyennant un loyer total de 112 603,93 \$.

CG08 0386 - 28 août 2008 - Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue du CHSLD Centre-ville de Montréal, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} octobre 2008, des locaux situés au 90, rue de la Gauchetière Est, moyennant un loyer total de 109 324,35 \$.

DESCRIPTION

Approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue du CSSS, pour une période d'un (1) an, à compter du 1er janvier 2013, un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 90, rue de la Gauchetière Est, d'une superficie d'environ 567,46 mètres carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer annuel de 50 054,06 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement du bail. En plus de fournir, à ses frais, l'électricité, le Locateur devra maintenir et tenir, en tout temps au cours du présent bail, les Lieux Loués et leurs améliorations en bon état et propres à l'occupation et il devra, dès qu'il en sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations.

JUSTIFICATION

Le maintien de l'occupation du PAQ au 90, rue de la Gauchetière, permettra à cet organisme de poursuivre sa mission auprès des quelque 40 personnes des Premières Nations, inuites et métisses en situation d'itinérance. Ces personnes marginalisées devront avoir recours quotidiennement à ses services jusqu'à l'aboutissement des travaux visant la relocalisation de l'organisme prévue d'ici la fin de l'année 2013. L'intervention de la Direction de la diversité sociale justifie davantage la location de cet espace.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La superficie totale pour ce renouvellement est de 567,46 m².

Le loyer est réparti de la façon suivante :

	Loyer antérieur (12 mois)	Loyer proposé du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2013 (3 mois)	Loyer proposé du 1 ^{er} avril au 31 décembre 2013 (9 mois)	Total
Loyer annuel	39 609,18 \$	11 250 \$	33 750 \$	45 000,00 \$
TPS	0,00 \$	0,00 \$	1 687,50 \$	1 687,50 \$
TVQ	0,00 \$	0,00 \$	3 366,56 \$	3 366,56 \$
Loyer total	39 609,18 \$	11 250,00 \$	38 804,06 \$	50 054,06 \$
Ristourne	0,00 \$	0,00 \$	1 687,50 \$	1 687,50 \$
Loyer net	39 609,18 \$	11 250,00 \$	37 116,56 \$	48 366,56 \$

Conformément au courrier comptabilité # 2 daté du 14 septembre 2012, le gouvernement du Québec et ses mandataires ne seront plus exonérés de TPS et de TVQ à compter du 1^{er} avril 2013.

Le loyer unitaire pour cette location est de 79,30 \$ le m². Depuis 2003, le loyer unitaire a été augmenté de 65,55 \$ à 79,30 \$ le m². Cette augmentation résulte d'une indexation d'environ 2 % par année.

Le taux de location marchand pour ce local oscille entre 129 \$ et 161 \$ le mètre carré.

Le loyer sera assumé par la Direction de la diversité sociale à même son enveloppe budgétaire.

Cette dépense est une dépense d'agglomération parce qu'elle concerne le logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri qui est une compétence d'agglomération en vertu de la loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

De ne pas donner suite au présent dossier impliquerait de relocaliser rapidement la clientèle de l'organisme dans un autre local.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : février 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En accord avec les politiques et les pratiques de la Ville de Montréal. La Politique de la gestion contractuelle est intégrée au document.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Guy LACROIX)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (André POULIOT)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET

Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0324

Télécop. : 514-280-3597

André CAZELAIS
Chef de section
514-872-2419

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division

Tél : 514 872-3957

Télécop. : 514 280-3597

Date d'endos. : 2012-12-18

Dossier # :1124069011

**Dossier # : 1120212097**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acte de modification d'assiette de servitude – Immeuble sis au 3490, rue Broadway

De demander au comité exécutif d'approuver le projet d'acte de modification d'assiette de servitude d'aqueduc et d'égout existante, préparé par le notaire, M^e Robert Brossoit, afin de permettre le maintien en place de l'escalier avant de l'immeuble portant le numéro 3490, rue Broadway (lot 1 552 449) à Lachine, le tout tel qu'indiqué au certificat de localisation portant le numéro de minute 4847 préparé par Jacques Poupard, arpenteur-géomètre, le 22 septembre 2005;

Signé par Alex POLEVOY **Le** 2012-12-04 15:33

Signataire : Alex POLEVOY

Directeur
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

Dossier # :1120212097

IDENTIFICATION**Dossier # :1120212097**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver l'acte de modification de l'assiette de la servitude d'aqueduc et d'égout existante en faveur de la Ville, afin de régulariser la situation d'empiètement de l'escalier avant du bâtiment sis au 3490, rue Broadway (lot 1 552 449), dans l'arrondissement de Lachine

CONTENU**CONTEXTE**

La propriété sise au 3490, rue Broadway sur le lot 1 552 449 (anciennement lot 181-168) a été bâtie en 1947.

Le 17 novembre 1947, un acte de servitude a été préparé par Me Jean-Marie Trépanier, notaire, et a été publié sous le numéro 716543 permettant entre autres à la Ville de Lachine d'installer et de maintenir des tuyaux d'aqueduc et d'égout sur le lot 181-168 du cadastre de la Ville de Lachine. Cette servitude a été créée, à l'époque, par M. Samuel David Gameroff, alors propriétaire des lots 181-166, 181-167 et 181-168 du cadastre de la Ville de Lachine en faveur des lots 312 et 313 du même cadastre propriété de la Ville de Lachine. Aucun certificat de localisation datant de cette époque n'est disponible. Toutefois, un extrait du Plan et du livre officiel de la Ville de Lachine nous permet de constater la présence de la servitude sur les lots concernés.

Le 22 septembre 2005, un certificat de localisation a été préparé par Jacques Poupart, arpenteur-géomètre, numéro de minute 4847. Le certificat démontre que l'escalier avant du bâtiment principal empiète sur la servitude d'utilités publiques en faveur de la Ville de Montréal. Cet empiètement représente une surface de 0,52 mètre de profondeur par 1,84 mètre de largeur.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane ST-GERMAIN

Secrétaire de direction

Tél : 514-634-3471 p. 291

Télécop. : 514-780-7709

Dossier # :1120212097

IDENTIFICATION

Dossier # :1120212097

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acte de modification d'assiette de servitude – Immeuble sis au 3490, rue Broadway

CONTENU

CONTEXTE

Réduction de l'assiette de la servitude d'aqueduc et d'égout existante afin de régulariser la situation d'empiètement de l'escalier avant du bâtiment.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le bâtiment concerné par la présente demande de modification d'assiette de servitude est une habitation unifamiliale isolée de deux étages située dans la zone résidentielle R-115 et portant le numéro 3490, rue Broadway (lot numéro 1 552 449).

La propriétaire de l'immeuble concerné, M^{me} Maryse L'Hérault, souhaite faire légaliser l'empiètement de l'escalier avant de son immeuble dans l'assiette de servitude d'utilités publiques en faveur de la Ville de Montréal. Selon le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, M. Jacques Poupart, en date du 22 septembre 2005, cet empiètement représente une surface de 0,52 mètre de profondeur par 1,84 mètre de largeur.

JUSTIFICATION

La vente de l'immeuble ou une demande de prêt hypothécaire peut justifier cette demande de modification d'assiette de servitude. Dans le présent cas, il s'agit de la vente de l'immeuble par M^{me} Diane Normand à sa fille, M^{me} Maryse L'Hérault, en mars 2012. L'article 14 du rapport de l'arpenteur-géomètre, Jacques Poupart, certifie que la maison à l'étude est érigée en conformité avec les règlements municipaux de construction et de zonage présentement en vigueur relativement à la position des structures, des bâtisses et des dépendances, ainsi qu'au type de construction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aux termes de cet acte, la Ville accepte de réduire l'assiette de la servitude d'aqueduc et d'égout existante afin de permettre le maintien en place de l'escalier avant du bâtiment. En réduisant l'assiette de sa servitude, la Ville régularise la situation d'empiètement qui s'exerçait jusqu'alors dans cette assiette.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Lachine , Direction des travaux publics (Jean-François MARCHAND)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lise B DÉZIEL

Secrétaire de direction

Tél : 514 634-3471, poste 291

Télécop. : 514 780-7709

ENDOSSÉ PAR

Jean LACROIX

Directeur - Aménagement urbain et services aux entreprises

Tél : 514 634.3471, poste 290

Télécop. : 514 634.8164

Date d'endos. : 2012-08-21

Dossier # :1120212097



Dossier # : 1134504002

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$, à même le budget de fonctionnement, à Robotique FIRST Québec pour la réalisation du Festival de robotique FIRST Québec, du 14 au 16 mars 2013, au Stade Uniprix, et approuver un projet de protocole à cet effet.

Il est recommandé :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Robotique FIRST Québec, à même le budget de fonctionnement, pour la réalisation du Festival de robotique FIRST Québec, du 14 au 16 mars 2013, au Stade Uniprix;

2- d'approuver un projet de protocole entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Sylvain DUCAS **Le** 2013-02-14 18:35

Signataire : Sylvain DUCAS

Directeur de l'urbanisme et du développement économique
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique

Dossier # :1134504002

IDENTIFICATION

Dossier # :1134504002

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$, à même le budget de fonctionnement, à Robotique FIRST Québec pour la réalisation du Festival de robotique FIRST Québec, du 14 au 16 mars 2013, au Stade Uniprix, et approuver un projet de protocole à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le 24 septembre 2012, MM. Laurent Beaudouin, président du conseil d'administration de Bombardier inc., Jacques L. Ménard, président de BMO Groupe financier, Gabriel Bran Lopez, directeur général de Fusion Jeunesse, et Xavier Guillot, directeur général de Robotique FIRST Québec, annoncent les résultats très positifs du premier **Festival de robotique FIRST Québec** et demandent à la Ville de Montréal de verser une contribution financière de 50 000 \$ à titre de « Partenaire Or » de l'organisation du deuxième Festival. L'acronyme FIRST désigne la mission que s'est donnée l'organisme : *Favoriser l'Inspiration et la Reconnaissance des Sciences et de la Technologie* . Le Festival de robotique s'inscrit dans la démarche de promotion de la persévérance scolaire initiée par M. Ménard et soutenue par de nombreux représentants du milieu des affaires montréalais et québécois. La Ville de Montréal soutient cet objectif et l'exprime dans sa Stratégie de développement économique 2011-2017.

La Ville a déjà versé 50 000 \$ pour être « Partenaire Or » du Festival en 2012. Cette expérience a été couronnée de succès. Plus de 5 000 personnes, dont 1 800 jeunes participants, provenant du Québec, du Canada et des États-Unis, ont été rassemblés au Stade Uniprix pendant 3 jours. Plus de 20 écoles secondaires défavorisées de Montréal ont été représentées par des équipes qui ont construit des robots pour la compétition de ballon-panier. Toutes les commissions scolaires et toutes les universités montréalaises ont appuyé ces équipes. Le Festival a mobilisé plus de 200 mentors provenant de l'industrie et plus de 100 enseignants pour soutenir les jeunes. Cinq écoles de Sherbrooke et de Montréal se sont qualifiées pour le championnat mondial qui a été tenu à Saint-Louis aux États-Unis. À cet événement, l'équipe du Collège Regina Assumpta de Montréal a remporté le prix de la « Meilleure équipe recrue au monde » pour 2012.

Le Festival 2012 a reçu une couverture très positive de la part des principaux médias montréalais et québécois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 2093 - 14 décembre 2011 - Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Robotique FIRST Québec, à même le budget de fonctionnement, pour la réalisation du Festival de robotique FIRST Québec, du 15 au 17 mars 2012, au Stade Uniprix.

DESCRIPTION

Le Festival de robotique FIRST Québec présentera pour la deuxième fois au Québec les 2 journées de compétition entre les robots réalisés par quelque 2 000 élèves regroupés en équipes provenant de 76 écoles secondaires et primaires du Québec, appuyées par 200 mentors issus d'entreprises et d'universités et par 100 professeurs et enseignants de 10 commissions scolaires et de 10 universités. Près de 5 000 personnes sont attendues lors de la compétition québécoise qui se déroulera à Montréal, au Stade Uniprix, du 14 au 16 mars.

Le défi des jeunes est d'envergure : chaque équipe a six semaines pour construire un robot fonctionnel, de grande qualité, capable de pratiquer un sport et de résister aux confrontations. De septembre à mai, et au cours des six semaines intensives de construction, les jeunes travaillent avec des experts universitaires et des ingénieurs, ce qui leur permet d'approfondir et de mettre en pratique leurs connaissances scientifiques et technologiques.

JUSTIFICATION

La prospérité de Montréal, comme celle de tout le Québec, repose de plus en plus sur la scolarisation, la compétence et la créativité de tous ses citoyens. La Stratégie de développement économique 2011-2017 vise, entre autres, à favoriser la persévérance scolaire et à susciter un plus fort intérêt chez les jeunes pour les sciences et la technologie. C'est exactement la mission de Robotique FIRST Québec.

Les partenaires privés engagés dans le soutien au Festival de robotique FIRST Québec sont des acteurs importants du développement économique montréalais. Leur appui à un projet aussi clairement dédié à la valorisation de l'éducation scientifique et technique et de la persévérance scolaire est un geste rare qui répond à des appels répétés des pouvoirs publics, y compris de la Ville de Montréal, et qui mérite d'être soutenu afin de susciter d'autres engagements de même nature.

Le degré de visibilité des partenaires de l'événement est très élevé et l'identification à des valeurs largement partagées est perçue très positivement. Les cofondateurs de Robotique FIRST Québec, notamment MM. Beaudoin et Ménard, se sont engagés à soutenir le Festival durant trois ans. La Ville s'associerait ainsi à une nouvelle tradition qui promet de sensibiliser la population en général et les jeunes en particulier au monde des sciences et de la technologie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville accorderait une contribution financière de 50 000 \$, ce qui lui attribuerait le statut de « Partenaire Or » (voir l'annexe 2 du Protocole, joint au sommaire).

La lettre de demande de soutien financier est accompagnée d'un « Plan de partenariat » où la somme demandée est chiffrée à 75 000 \$ pour un statut de « Partenaire Platine ». Cependant, dans la lettre datée du 24 septembre 2012, la demande est réduite à 50 000 \$ pour un « Partenariat Or » tout en offrant un plan de visibilité équivalant à celui d'un « Partenariat Platine ».

Le budget global de Robotique FIRST Québec est de 800 000 \$, dont 350 000 \$ pour le financement du Festival comme tel et 450 000 \$ pour le soutien financier aux équipes scolaires qui participent au Festival. Le pourcentage de la part de la Ville serait de 14 % du budget du Festival comme tel ou 6 % du budget global de l'organisation.

Cette contribution demeure non récurrente.

Les crédits pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de fonctionnement local du Service de la mise en valeur du territoire.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rehaussement du taux de scolarisation de la population est un facteur contribuant à rehausser la capacité de comprendre les enjeux sociaux, économiques et environnementaux, renforçant ainsi la prise en charge citoyenne de ces enjeux. Autant de facteurs qui contribuent à la mise en oeuvre des principes du développement durable qui concilient développement économique, développement social, préservation de l'environnement et participation citoyenne.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La visibilité, la renommée et l'originalité de l'événement positionnent Montréal en tant que métropole universitaire et de ville de savoir, de créativité et d'innovation, tout en attirant l'attention d'un large public sur l'éducation et les carrières scientifiques et techniques. Le soutien au Festival de robotique FIRST Québec contribuera à mobiliser des milliers de jeunes dans une expérience stimulante comportant des défis personnels et collectifs ainsi qu'un appui bénévole d'enseignants, de professeurs et d'entrepreneurs jouant un rôle de modèle pertinent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le plan de partenariat comporte un ensemble structuré d'activités de communication :

Cérémonies

- Discours d'un représentant de la Ville pendant la cérémonie d'ouverture ou de clôture.
- Remise d'un prix par un représentant de la Ville au cours de la cérémonie de clôture.
- Mention du partenariat de la Ville au cours des cérémonies d'ouverture ou de clôture.

Promotion visuelle

- Logo de la Ville sur l'écran principal à intervalle régulier (quart d'écran).
- Logo de la Ville dans la vidéo promotionnelle selon le niveau de partenariat.
- Publicité de 15 à 30 secondes (jouée 3 fois au minimum) sur l'écran principal.
- Logo de la Ville à titre de présentateur officiel sur l'écran d'une zone du Festival.
- Possibilité d'avoir un kiosque de petite taille.

Site Web officiel (www.festivalderobotique.ca)

- Logo de la Ville à titre de présentateur d'une zone sur le site du Festival.
- Logo de la Ville en format moyen sur la page des partenaires du site du Festival.
- Mention sur les sites Web de Robotique FIRST Québec et Fusion Jeunesse.

Programme officiel - 32 pages / 1000 exemplaires

- Demi-page allouée pour un mot de bienvenue d'un représentant de la Ville.
- Demi-page pour une publicité ou promotion.
- Logo de la Ville en format MOYEN à la page des partenaires.

Médias et documents officiels

- Mention de l'implication de la Ville dans les communiqués de presse et les invitations aux médias.
- Mention de l'implication de la Ville dans la documentation officielle et promotionnelle (ex. Rapport annuel).
- Mention de l'implication de la Ville sur les réseaux sociaux.

Accès VIP et invités d'honneur

- 4 sièges VIP près du terrain de jeu.

- 4 accès à la zone VIP (Zone de la responsabilité sociale).
- 4 places VIP au Cocktail ou buffet VIP.

Événement préfestival

- Logo en format MOYEN sur l'écran lors du lancement de la saison (800 personnes).
- Logo en format MOYEN au cours de tous les événements officiels en lien avec le Festival.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif du 27 février 2013;

- Renouvellement du programme de visibilité à convenir avec les responsables de l'organisation du Festival en fonction de la contribution;
- Préparation des activités de visibilité par la Direction des communications de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Pierre LACOSTE)

Avis favorable :
Capital humain et des communications , Direction des communications (Robert PARÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis ROY

conseiller économique

Tél : (514) 872-3352

Télécop. : (514) 872-0049

ENDOSSÉ PAR

Jean-Marc BISSONNETTE

Chef de division

Tél : 514-872-9696

Télécop. : 000-0000
Date d'endos. : 2013-02-13

Dossier # :1134504002

CE : 30.001

2013/02/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1124698001

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Service aux citoyens , Service à la communauté Région Ouest , PDQ 13
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers sise à l'intersection de la 90e Avenue et de la rue Angus à l'intersection des rues Centrale et Centrale dans l'arrondissement LaSalle - poste de quartier 13

Il est recommandé au comité exécutif d'autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers sise à l'intersection des rues 90e Avenue et Angus vers l'intersection des rues Centrale et Centrale dans l'arrondissement LaSalle - poste de quartier 13.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-02-19 17:11

Signataire : Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

Dossier # :1124698001

IDENTIFICATION

Dossier # :1124698001

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Service aux citoyens , Service à la communauté Région Ouest , PDQ 13
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers sise à l'intersection de la 90e Avenue et de la rue Angus à l'intersection des rues Centrale et Centrale dans l'arrondissement LaSalle - poste de quartier 13

CONTENU

CONTEXTE

La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a ouvert en septembre 2012, une nouvelle école nommée École de l'Eau-Vive, laquelle est située au 171, avenue Orchard à LaSalle. Nous avons constaté que le nombre d'enfants âgés entre 5 et 12 ans fréquentant cette école et qui traversent à l'intersection de la 90ième Avenue et de la rue Angus rencontre les critères justifiant la création d'une traverse scolaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Obtention d'une traverse d'écoliers à l'intersection des rues Centrale et Centrale, dans l'arrondissement de LaSalle - Poste de quartier 13.

La demande d'obtention d'une traverse d'écoliers a été formulée par la direction de l'école L'Eau-vive. La présence du brigadier assurera une traversée plus sécuritaire aux élèves du primaire. Un décompte effectué en novembre 2012 démontre qu'il y a 80 écoliers qui utilisent cette traverse. Précisons que cette intersection est située dans un quartier résidentiel à 100% et est protégée par un panneau "écolier". La vitesse permise est de 30 km/h et le volume de circulation durant les heures de traversée varie entre 25 et 100 véhicules. La configuration de l'intersection présente plusieurs éléments de dangers. L'arrondissement LaSalle effectuera certaines modifications afin de la rendre plus sécuritaire aux élèves du primaire.

Pour toutes ces raisons, l'intersection des rues Centrale et Centrale rencontre les critères établis par le Service de police de la ville de Montréal qui justifient la présence d'un brigadier à cet endroit.

Déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection de la 90e Avenue et de la rue Angus dans l'arrondissement de LaSalle - Poste de quartier 13

La révision annuelle des traverses d'écoliers a permis de constater que la traverse d'écoliers située à l'angle de la 90e Avenue et de la rue Angus ne rencontre plus les critères justifiant la présence d'un brigadier scolaire, puisque seulement deux étudiants y traversent. En effet, les observations réalisées par le personnel policier indiquent que le déplacement de cette traverse vers l'intersection des rues Centrale et Centrale serait plus sécuritaire et plus approprié.

Les consultations réalisées dans le cadre de ce processus attestent que la direction de l'école Allion et son conseil d'établissement comprennent bien les enjeux et verront à informer les deux étudiants concernés. Par contre, il est important de souligner qu'au moment de la transition, des mesures seront prises par le personnel policier pour assurer leur sécurité.

Par conséquent, il est recommandé de déplacer la traverse d'écoliers située à l'angle de la 90e Avenue et de la rue Angus afin d'utiliser les services d'un brigadier à l'intersection des rues Centrale et Centrale.

JUSTIFICATION

Cette recommandation respecte les critères de justification, de création ou de déplacement des traverses d'écoliers du Service de police de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recommandation n'entraîne aucune incidence financière étant donné que la traverse située à l'intersection de la 90e Avenue et de la rue Angus sera déplacée à l'intersection des rues Centrale et Centrale dans l'arrondissement LaSalle, Poste de quartier 13. Le présent dossier est donc conforme au courrier budgétaire no. 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette demande de déplacement de la traverse d'écoliers contribue à assurer une qualité des milieux de vie résidentiels en fournissant un aménagement sécuritaire pour les écoliers qui traverseront à l'angle des rues Centrale et Centrale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lorsque le déplacement sera officialisé des mesures seront prises par le personnel du poste de quartier pour assurer la sécurité des élèves.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le brigadier scolaire affecté à la traverse déplacée sera relocalisé conformément à la convention collective. La nouvelle traverse sera comblée conformément aux règles de la convention collective.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
LaSalle , Direction des services techniques (Christianne CYRENNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre LIBOIRON

Commandant police

Tél : 514-280-0013

Télécop. : 514-280-0613

ENDOSSÉ PAR

Mario GUÉRIN

Assistant-directeur police
Service à la communauté - Région Sud

Tél : 514-280-7720

Télécop. : 514-280-7729

Date d'endos. : 2013-01-25

Dossier # :1124698001



Dossier # : 1133710001

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à aliéner les actifs immobiliers acquis et à acquérir dans le cadre de son programme Accès Condos et à signer tout document et acte de vente requis pour les transactions

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à aliéner les actifs immobiliers acquis et à acquérir dans le cadre de son programme Accès Condos et à signer tout document et acte de vente requis pour les transactions.

Signé par Johanne GOULET **Le** 2013-02-11 15:33

Signataire : Johanne GOULET

Directrice générale
Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction

Dossier # :1133710001

IDENTIFICATION**Dossier # :1133710001**

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à aliéner les actifs immobiliers acquis et à acquérir dans le cadre de son programme Accès Condos et à signer tout document et acte de vente requis pour les transactions

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre de sa mission, la Société d'habitation et de développement de Montréal (ci-après la SHDM) contribue au développement économique et social de la Ville de Montréal par la mise en valeur d'actifs immobiliers. Plus spécifiquement, la SHDM contribue à l'atteinte de certains objectifs municipaux quant au développement de zones urbaines déstructurées ainsi qu'à l'augmentation de l'offre de logements et de copropriétés abordables pour répondre aux besoins des citoyens et retenir les familles sur son territoire. Pour bien cerner son intervention et initier la revitalisation de certains quartiers, la SHDM a développé et gère depuis 2005 le programme Accès Condos. Ce programme repose sur quelques principes simples et novateurs :

- Les projets sont construits par des promoteurs-entrepreneurs privés et offerts à la SHDM à un coût forfaitaire global, sans possibilité d'extra (clés en main). Cette offre fait l'objet d'une entente formelle de partenariat. Pour l'institution financière du promoteur-entrepreneur, cette entente limite grandement les risques, les frais de financement intérimaire et les coûts de détention du terrain. Ceci contribue par le fait même à réduire les coûts du projet;
- Parallèlement à la construction du projet, le promoteur, en collaboration avec la SHDM, procède à la mise en marché des unités. Ces unités sont vendues à des prix abordables qui tiennent compte du fait que les projets sont situés en milieu moins recherché ou comportent certaines limites ou lacunes, qu'il n'y a aucune possibilité de personnalisation des unités ni de choix de matériaux de finition et que le coût forfaitaire de base payé au promoteur est réduit en conséquence;
- Pour faciliter l'accession à la propriété, la SHDM offre un crédit d'achat équivalent à 10 % du prix de vente, remboursable seulement lors de la location ou de la revente de l'unité, réduisant à seulement 1 000 \$ le dépôt requis de l'acheteur;
- Vingt-deux mois après le parachèvement des travaux, la SHDM achète toutes les unités d'habitation ou de stationnement non vendues au prix convenu à l'entente.

Par ailleurs, conformément à ses lettres patentes adoptées en 2010, la SHDM doit soumettre, pour autorisation au comité exécutif :

- Tout projet de mise en valeur d'actifs immobiliers ou toute entente de partenariat ou d'association en vue de la réalisation d'un tel projet, dans lesquels la participation financière de la SHDM est de 1 000 000 \$ ou plus;
- Tout projet d'acquisition, de construction, de rénovation et de restauration d'immeubles sauf si l'exercice de ces pouvoirs se fait dans le cadre de projets de mise en valeur d'actifs immobiliers déjà approuvés par le comité exécutif ou si la participation financière de la SHDM est inférieure à 1 000 000 \$;
- Tout projet d'aliénation de droits détenus dans un immeuble.

Or, tel que décrit précédemment, dans le cadre du programme Accès Condos, la SHDM signe des ententes avec des entrepreneurs-promoteurs pour la mise en valeur d'actifs immobiliers et elle peut être appelée à acquérir des immeubles invendus (unité de copropriété ou stationnement). À la suite de ces acquisitions, la SHDM est appelée à louer ou à revendre éventuellement ces immeubles. De plus, la SHDM accordant un crédit d'achat de 10 % aux acheteurs d'unités de condominium, le remboursement de ce crédit d'achat est garanti par une hypothèque de deuxième rang. La SHDM peut donc être appelée à exercer des actions hypothécaires.

Par conséquent, depuis 2010, la SHDM soumet au comité exécutif de la Ville, pour autorisation, chacun des projets pour lesquels elle signe une entente Accès Condos.

La Société requiert maintenant les autorisations pour disposer des actifs accumulés dans le programme Accès Condos pour toutes les ententes convenues depuis 2005 ainsi qu'à signer tout document et acte de vente requis pour les transactions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Recommandation CGI-2012-40 du comité de gestion des investissements de la SHDM du 11 décembre 2012;
- Résolution 12-123 adoptée par le conseil d'administration de la SHDM du 18 décembre 2012;
- CE12 0552 – 18 avril 2012 - d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à signer une entente avec le Groupe TEQ -- Entreprise de construction TEQ inc, pour la réalisation d'unités résidentielles sur un terrain situé entre la 1^{ère} Avenue et la rue George V dans l'arrondissement de Lachine dans le cadre de son programme Accès Condos et selon les modalités décrites au sommaire.
- CE 12 0090 - 25 janvier 2012 - d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à signer une entente avec construction Frank Catania et Associés pour la réalisation d'unités résidentielles - Phase IV dans le cadre de son programme Accès Condos et selon les modalités décrites au programme.
- CE11 1216 – 10 août 2011 – 1. d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à signer une entente avec le Groupe Maxera - Les Constructions Maxera Inc. pour la réalisation d'unités résidentielles, sur un terrain situé au coin des boulevards Pie-IX et Industriel dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre de son programme Accès Condos et selon les modalités décrites au sommaire;
- CE11 0327 – 16 mars 2011 – d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à signer une entente avec 125 Chabanel Holdings inc. pour la réalisation d'un projet dans l'immeuble du 125, rue Chabanel Ouest, situé dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de son programme Accès Condos.
- CE11 0143 – 9 février 2011 – d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à signer une entente avec 9195-3745 Québec inc. dans le cadre de son programme Accès Condos, selon les modalités

décrites au dossier décisionnel.

- CE11 0113 – 2 février 2011 – d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à signer une entente avec le Groupe Dargis (9211-2614 Québec inc.) pour la réalisation d'unités résidentielles dans le cadre de son programme Accès Condos.
- CE10 2026 – 15 décembre 2010 - d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à signer une entente avec Construction Frank Catania & Associés pour la réalisation d'unités résidentielles de la phase III du site Contrecoeur, prévue à l'entente initiale, dans le cadre de son programme Accès Condos et selon les modalités décrites au sommaire.
- CE10 1484 – 15 décembre 2010 – d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à signer une entente avec MERLIN-EBC S.E.N.C. dans le cadre de son programme Accès Condos et selon les modalités décrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

La SHDM souhaite disposer d'actifs qu'elle a acquis suite à l'application d'obligations qu'elle doit honorer dans les ententes qu'elle a signées au cours des dernières années avec plusieurs entrepreneurs ou promoteurs dans le cadre du programme Accès Condos. L'inventaire d'actifs est composé d'unités de stationnement qui n'ont pas trouvé preneur dans les délais prévus et que la SHDM a dû acheter à la fin de la période maximale de vingt-deux mois après l'achèvement des travaux. Avec les reventes des unités d'habitation dans le temps à des deuxièmes acheteurs, la vente des places de stationnement prendra un second souffle et permettra la récupération de fonds immobilisés. Le programme connaissant un grand succès, il n'y a pas d'unités d'habitation à revendre à l'exception du projet Square Cartier. En effet, comme l'entrepreneur a fait faillite, la seule unité invendue a été saisie par le syndic de faillite et reprise récemment par la SHDM suite à un jugement de la Cour Supérieure. La SHDM souhaite revendre l'unité en question ainsi que deux stationnements.

Cette autorisation permet à la SHDM de disposer des actifs découlant de toutes les ententes signées de 2005 à 2010 en tant qu'organisme sans but lucratif ainsi que ceux découlant des ententes présentées au comité exécutif de 2010 à aujourd'hui, en vertu des nouvelles lettres patentes.

La SHDM souhaite donc disposer :

- des actifs suivants dans le cadre des ententes convenues avant 2010 :
 - o 14 stationnements au projet La Confiserie
 - o 11 stationnements au projet Novello I et II
 - o 11 stationnements au projet Phoenix
 - o 2 stationnements au projet Square Cartier
 - o 1 copropriété au projet Square Cartier
 - o 2 copropriétés au projet Cité l'Acadie I et II potentiellement si elles demeurent invendues en juin 2013.
- d'actifs futurs (stationnements et unités de copropriété) qui pourraient être acquis selon les termes des ententes signées et approuvées par le comité exécutif depuis 2010 dans les projets suivants :
 - o Le Verso I et II
 - o Faubourg Contrecoeur III
 - o Faubourg Contrecoeur IV
 - o La Fabrique 125
 - o BUL
 - o Le MN I et Le MN II
 - o Alinéa

- o VIA3.
- Un tableau récapitulatif de la situation de chacun de ces projets est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 4 g) des lettres patentes de la SHDM, pour l'aliénation de droits dans des immeubles dont la propriété appartient à la SHDM, il faut obtenir l'autorisation du comité exécutif pour disposer des actifs du programme Accès Condos accumulés lors des dernières années pour l'ensemble des ententes convenues et en vigueur et ce, afin de ne pas vicier les titres de propriété.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La disposition des actifs permettra à la SHDM de récupérer des fonds qui ont été immobilisés au moment du financement et de l'achat des unités invendues et de cesser de payer les frais de rétention (frais de copropriété, intérêts et taxes).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rappelons que les investissements et la mise en valeur des actifs sont encadrés par les règles établies dans la politique de gestion contractuelle de la SHDM et celles du programme Accès Condos et font suite à des appels de propositions publics. Les projets suivent donc un processus transparent et intègre, de l'étape de planification à celle de la clôture des travaux de construction et de la finalisation des transactions. Jusqu'à présent, le succès du programme est incontestable :

- La SHDM a conclu 26 ententes avec 16 entrepreneurs différents :
 - o Plus de 3 000 unités ont été construites depuis 2005.
 - o De plus, 620 unités additionnelles sont en voie de réalisation pour 2013.

L'autorisation du comité exécutif permettra à la SHDM de disposer des actifs immobiliers achetés dans le cadre des ententes du programme Accès Condos.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune requise puisqu'il s'agit de délégations internes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux lettres patentes, à la politique de gestion contractuelle de la SHDM et aux encadrements du programme Accès Condos.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick - Ext PRETTY

Coordonnateur de projet au développement
immobilier de la SHDM

Tél : 514-380-2135

Télocop. : 514-380-2104

ENDOSSÉ PAR

Johanne - Ext MALLETTTE

Directrice du développement immobilier

Tél : 514-380-2137

Télocop. : 514-380-2104

Date d'endos. : 2013-02-07

Dossier # :1133710001



Dossier # : 1134310001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Cabinet du maire et du comité exécutif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le déplacement de M. Alain Tassé, membre du comité exécutif, du 6 au 17 mars 2013, afin de se joindre à une délégation économique de Montréal dans le cadre du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM), à Cannes (France), et de participer à un événement de la Délégation générale du Québec à Paris (France). Montant estimé : 4 071,89 \$ (mission officielle 10 au 16 mars inclusivement).

Il est recommandé:

- 1) d'autoriser le déplacement de M. Alain Tassé, membre du comité exécutif, du 6 au 17 mars 2013, afin de se joindre à une délégation économique de Montréal dans le cadre du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM), à Cannes (France), et de participer à un événement de la Délégation générale du Québec à Paris (France). Montant estimé : 4 071,89 \$ (mission officielle 10 au 16 mars inclusivement);
- 2) d'accorder une avance de fonds au montant de 2 841,89 \$ à M. Alain Tassé;
- 3) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rina Eleanor SCRIM **Le** 2013-02-20 13:42

Signataire : Rina Eleanor SCRIM

Directrice de cabinet
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1134310001

IDENTIFICATION

Dossier # :1134310001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Cabinet du maire et du comité exécutif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le déplacement de M. Alain Tassé, membre du comité exécutif, du 6 au 17 mars 2013, afin de se joindre à une délégation économique de Montréal dans le cadre du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM), à Cannes (France), et de participer à un événement de la Délégation générale du Québec à Paris (France). Montant estimé : 4 071,89 \$ (mission officielle 10 au 16 mars inclusivement).

CONTENU

CONTEXTE

Le MIPIM est le premier forum mondial des professionnels de l'immobilier et attire annuellement plus de 20 000 gens d'affaires provenant de 80 pays dans le monde. Il aura lieu à Cannes, en France, du 12 au 15 mars prochain. Le MIPIM est une occasion privilégiée pour rencontrer des investisseurs, des développeurs, des promoteurs, des grandes institutions financières, des gestionnaires de fonds et de caisses de retraite, sans compter la présence de nombreux journalistes étrangers. Il permet aussi d'assister et de prendre la parole à de nombreuses conférences sur des thèmes variés, mais toujours liés au développement urbain.

Depuis 2006, la Ville de Montréal a pris le leadership du Regroupement Montréal qui compte une dizaine de joueurs clé du développement économique et immobilier de Montréal. Les objectifs du Regroupement Montréal au MIPIM sont de :

- Promouvoir les projets structurants de Montréal et les services des partenaires du Regroupement (attraction de financement étranger pour des projets immobiliers, attraction d'investissements directs étrangers et développement de marchés pour les entreprises de services);
- favoriser une meilleure visibilité et accroître la notoriété de Montréal, moteur économique et métropole du Québec, comme destination d'affaires auprès des investisseurs étrangers, contribuant ainsi au rayonnement international de la métropole;
- assurer un meilleur positionnement de « l'offre Montréal » dans un contexte de concurrence mondiale pour attirer des investissements étrangers.

Depuis les débuts d'une présence montréalaise au MIPIM, les principales retombées économiques pour l'administration municipale sont liées à plusieurs projets. Il y a tout d'abord eu l'implantation de l'hôtel Novotel au Technoparc Montréal. Ce projet, d'une valeur de 14 M\$ et qui emploie une quarantaine de personnes, génère 500 000 \$ en taxe foncière annuellement depuis 2006. Ensuite, c'est également grâce à des contacts pris initialement

au MIPIM que la société aérospatiale Thales a choisi de s'implanter au Technoparc Montréal. Ce centre d'excellence canadien compte aujourd'hui 145 employés et occupe des espaces de plus de 50 000 pi². Aussi, l'implantation à Montréal des entreprises Véolia, Newrest et Fayolle tire son origine de la participation active de Montréal au MIPIM. Enfin, le dernier projet en date est l'ouverture prochaine à Montréal du Musée Grévin qui est une des retombées des journées de prospection d'investissements à Paris suivant les participations au MIPIM. Ce musée sera situé au Centre Eaton, à l'emplacement de l'ancien cinéma. L'investissement initial est d'environ 10 M\$ (5 M\$ en aménagement et 5 M\$ en conception d'œuvres d'art) et créera environ 25 emplois pour opérer le musée, une boutique de souvenirs et un restaurant. L'ouverture est prévue en avril 2013.

Pour 2013, la délégation montréalaise sera commanditée à hauteur de 30 000 \$ par le bras immobilier de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, Ivanhoé Cambridge. Cette commandite est à attribuer aux intenses efforts depuis plusieurs années des organisateurs de la délégation montréalaise. De plus, une demande de subvention a été présentée auprès du ministère québécois des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Une réponse positive de la part de monsieur Jean-François Lisée, ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur et ministre responsable de la région de Montréal fut reçue en janvier dernier confirmant l'octroi d'une subvention de 50 000 \$ dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0236 - 22 février 2012 Autoriser le déplacement, du 4 au 11 mars 2012, de monsieur Richard Deschamps, vice-président du comité exécutif, responsable du développement économique, afin de diriger une délégation économique de Montréal dans le cadre du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM), à Cannes du 5 au 9 mars 2012, ainsi qu'à participer à une journée de prospection d'investissements à Paris;

CE11 0230 - 23 février 2011 - Autoriser le déplacement, du 4 au 13 mars 2011, de M. Richard Deschamps, membre du comité exécutif, afin de diriger une délégation économique de Montréal dans le cadre du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM), à Cannes du 8 au 11 mars 2011, et afin de visiter un projet de développement urbain à Marseille ainsi qu'à participer à une journée de prospection d'investissements à Paris;

CE10 0256 - 3 mars 2010 - Autoriser une dépense de 2 384,47 \$ relative au déplacement de M. Richard Deschamps, membre du comité exécutif, afin de diriger une délégation économique de Montréal, dans le cadre du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) et de participer à une journée de prospection d'investissements, en France, du 13 au 21 mars 2010

DESCRIPTION

Fort de ses expériences réussies passées, le Regroupement Montréal, sous le leadership de la Ville de Montréal, compte treize membres pour l'édition 2013, soit : Ville de Montréal, Technoparc Montréal, Montréal International, Aéroports de Montréal, Ivanhoé Cambridge (commanditaire officiel de la mission), Quartier de la Santé de Montréal/CHUM, Régis Côté & Associés, Azur & Capital, Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l, Gestion immobilière Quo Vadis, Fonds immobilier de solidarité FTQ, Point Zéro et Daniel Arbour & Associés.

Pour se démarquer et obtenir le plus de retombées possibles, le Regroupement propose à nouveau une stratégie promotionnelle inspirée par un plan de relations publiques. Cette même stratégie avait connu un fort succès dans le passé et entraîné de bonnes retombées médiatiques. En résumé, chaque participant du Regroupement aura l'opportunité:

- d'utiliser l'espace du kiosque de 48 m² aménagé pour tenir des rencontres sur les lieux de l'événement et mettant en valeur Montréal;
- de pouvoir utiliser et d'être mentionné sur les différents documents promotionnels

du Regroupement («one-pager» immobilier, «one-pager» des partenaires et clés USB);

- de bénéficier d'une visibilité sur les outils de placement médiatique du Regroupement (*MIPIM Preview, MIPIM News, MIPIM Blog, le Pi² et INNO Magazine*);
- d'avoir une page sur le site Internet du Regroupement;
- d'être inscrit dans la base de donnée interactive du MIPIM et d'y présenter le descriptif de l'organisation;
- d'obtenir des rendez-vous ciblés par un consultant expert;
- d'assister à une mission de prospection à la Délégation Générale du Québec à Paris le lundi 11 mars;
- de s'appuyer sur les informations fournies dans un business case réalisé par le groupe d'experts Altus et présentant le marché immobilier montréalais entre 2001 et 2016.

En plus du MIPIM et depuis plusieurs années, une partie de la délégation montréalaise dont les représentants de la Ville de Montréal bénéficient de leur présence en France pour rencontrer plusieurs entreprises à Paris lors de journées de prospection d'investissements. Ces dernières visent à démarcher de nouveaux groupes ou à en visiter d'autres rencontrés au cours d'événements postérieurs.

Lors du MIPIM et des journées de prospection, M. Alain Tassé tiendra plusieurs rencontres stratégiques avec des investisseurs potentiels, participera à plusieurs conférences sur des thèmes variés, représentera officiellement la Ville de Montréal, animera en partie l'événement promotionnel à la Délégation générale du Québec à Paris et pourra voir quelles sont les dernières tendances en matière de développement urbain.

JUSTIFICATION

Avec son économie diversifiée, son marché immobilier solide et en pleine expansion, son système financier et bancaire stable, la grande région de Montréal a clairement attiré l'attention au cours des dernières éditions du MIPIM. Les investisseurs ont bien saisi tout le mérite et toute la justesse du slogan du Regroupement Montréal : «*Montréal, a Safe Investment*». Ils se montrent ainsi réceptifs à nos suivis et nous rappellent, nous visitent et nous confirment leur intérêt à diversifier leur portefeuille en considérant investir à Montréal. La capacité à concrétiser ces projets, outre les impacts économiques qu'ils vont générer, aura aussi un impact majeur sur la valeur foncière et contribuera donc à faire augmenter les revenus de la Ville.

C'est donc dire que les efforts entrepris par la métropole montréalaise au cours des dernières années ont porté fruit. L'effervescence du secteur de l'immobilier se vérifie tous les jours, avec l'annonce régulière de nouvelles mises en chantier. À Montréal, au printemps dernier, on recensait 188 projets de plus de 5 M\$ pour une valeur de 16,2 G\$. On dénombre aujourd'hui plus de quatre-vingt grues en opération sur les nombreux chantiers montréalais. Il faut donc profiter plus que jamais de ce contexte historiquement favorable pour attirer de nouveaux investissements, de nouveaux talents et maximiser nos efforts au MIPIM 2013 et lors de journées de prospection à Paris. Cette approche s'inscrit d'ailleurs tout à fait dans le cadre de la Stratégie de développement économique 2011-2017 de Montréal dont les fondements sont la créativité, l'innovation, les talents et les projets. La métropole vivra, d'ici 2017, une période de transformation intense, digne de ce qu'elle a connu lors de la construction du métro, de l'Exposition universelle de 1967 et des Jeux olympiques de 1976.

Il est habituel pour ce genre de participation, et souhaité à nouveau cette année par le Regroupement, qu'un élu prenne la tête de la délégation montréalaise. Une telle présence confère encore davantage d'importance à la mission et démontre aux interlocuteurs étrangers l'importance qu'accorde la Ville à cette manifestation. En plus de cela, la présence de M. Alain Tassé est justifiée pour les raisons suivantes :

- accroître la force de la délégation montréalaise;
- participer à des rencontres stratégiques avec des investisseurs potentiels et des partenaires;
- représenter la Ville de Montréal lors des événements, des rencontres et des entrevues avec les médias;
- participer à plusieurs conférences et comités de réflexion permettant de mettre en avant la richesse des projets et des opportunités de Montréal;
- être présent à l'événement promotionnel à la Délégation générale du Québec à Paris le lundi 11 mars;
- éventuellement, accompagner M. Élie Farah, vice-président Investissement, Montréal International, lors d'une journée de prospections d'investissements à Paris le vendredi 15 mars ou se déplacer à Marseille pour rencontrer des représentants de la métropole.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mission de M. Alain Tassé se déroulera officiellement du 10 mars au 16 mars 2013. Originellement, M. Tassé devait arriver à Paris le 10 mars et quitter le 16 mars, mais il a décidé de combiner un séjour personnel durant ce déplacement dont les frais seront entièrement à sa charge (du 6 mars au 9 mars et du 16 mars PM au 17 mars AM). Notez que le prix du billet d'avion figurant dans l'estimé des dépenses est d'environ 300 \$ en raison du devancement du vol en semaine.

L'organisation du MIPIM invite M. Tassé durant son séjour à Cannes : 3 nuits d'hébergement et le transfert entre l'aéroport et l'hôtel seront payés par le MIPIM.

Le reste des dépenses sera assumé par la Division du soutien aux élus.

Les crédits requis pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de fonctionnement de la Division du soutien aux élus de la Direction du greffe. Les crédits ont été réservés au système comptable de la Ville.

Engagement de gestion :

Frais de déplacement et d'hébergement

Imputation budgétaire: 2101-0010000-100248-01101-53201-010001

Montant total (taxes incluses) : \$ 4 071,89

Une avance de fonds au montant de \$ 2 841,89 est demandée avant le départ.

Ce dossier est conforme aux normes administratives en vigueur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Gina SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie FAUCHER

Chargée de secrétariat

Tél : 514 872-1116

Télécop. : 514 872-8720

ENDOSSÉ PAR

Brigitte MCSWEEN

Responsable du soutien aux élus

Tél : 514 872-2798

Télécop. : 514 872-4059

Date d'endos. : 2013-02-12

Dossier # :1134310001

CE : 30.005

2013/02/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.006

2013/02/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.007

2013/02/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.008

2013/02/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1134235001

Unité administrative responsable :	Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

Il est recommandé d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs au fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Signé par Benoit DAGENAIIS **Le** 2013-02-21 09:25

Signataire : Benoit DAGENAIIS

Directeur principal et Avocat en chef

Dossier # :1134235001

IDENTIFICATION

Dossier # :1134235001

Unité administrative responsable :	Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

CONTENU

CONTEXTE

Le 19 octobre 2011, le gouvernement du Québec a constitué une commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. Le 20 octobre 2011, la juge Charbonneau a été nommée commissaire présidente de cette commission d'enquête et le 19 novembre 2011 un décret est venu en préciser le mandat. La Commission sera donc appelée à dresser le portrait de possibles activités de collusion et de corruption dans l'octroi et la gestion de contrats publics dans l'industrie de la construction, notamment des municipalités, d'infiltration de cette industrie par le crime organisé et à examiner des pistes de solution en vue d'enrayer et de prévenir de telles situations. Ces travaux peuvent porter sur les quinze dernières années.

Dans le cadre de son enquête, la Commission peut être appelée à rencontrer ou à faire témoigner des avocats œuvrant ou ayant œuvré au sein de la Ville de Montréal.

L'article 131 de la Loi sur le Barreau (L.R.Q., chapitre B-1) prévoit que l'avocat doit conserver le secret absolu des confidences qu'il reçoit en raison de sa profession. Cette obligation cède toutefois dans le cas où l'avocat en est relevé expressément ou implicitement par la personne qui lui a fait ces confidences ou lorsque la loi l'ordonne ou l'autorise par une disposition expresse.

La compétence d'ester en justice appartient au comité exécutif. Il en découle qu'il relève de cette instance de relever un avocat de son obligation relative au secret professionnel.

L'article 37.8 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) prévoit que :

" **37.8.** La décision de relever un avocat de son obligation relative au secret professionnel, dans le cadre d'une enquête policière, est déléguée au directeur général. "

Cette délégation a une portée restreinte et ne couvre pas les travaux de la Commission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il est recommandé de modifier le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaire et employés (RCE 02-004) par une modification à l'article 37.8 afin d'ajouter les mots "ou des travaux d'une commission d'enquête régie par la *Loi sur les commissions d'enquête* (L.R.Q. c. C-37)", permettant ainsi au directeur général de relever de ses fonctions un avocat œuvrant ou ayant œuvré au sein de la Ville de Montréal, si ce dernier est rencontré ou appelé à témoigner par une commission.

JUSTIFICATION

Le processus décisionnel lié à ce type de décision s'en trouvera allégé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Véronique BELPAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique BELPAIRE

Avocate, Chef de division

Tél : 514 872-4222

Télécop. : 514 872-1675

ENDOSSÉ PAR

Philippe GAGNIER

Directeur des Affaires civiles

Tél : 514-872-7017

Télécop. : 514 872-1675
Date d'endos. : 2013-02-20

Dossier # :1134235001

CE : 50.001

2013/02/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1131041004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 11 au 15 février 2013

Il est recommandé :
de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 11 au 15 février 2013.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-02-21 08:53

Signataire : Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1131041004

IDENTIFICATION

Dossier # :1131041004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 11 au 15 février 2013

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été proposée au comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs.

Dorénavant, seuls les contrats suivants feront l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité ex

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

AUCUNE

DESCRIPTION

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **11 au 15 février 2013** fait état de **14** lancements

d'appels d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

NA

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce processus respecte le règlement de délégation des pouvoirs du CE aux fonctionnaires ainsi que les encadrements administratifs approuvés par le directeur général.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina CHRYSAGIS

Secrétaire d'unité administrative
pour M. Marc Demers
Conseiller contrôle de gestion

Tél : 514 872-4793

Télécop. : 514 872-1973

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MILOT

Chef de division soutien aux instances et
réglementation

Tél : 514-872-2392

Télécop. : 514 872-1937
Date d'endos. : 2013-02-20

Dossier # :1131041004